



fête de la Science^{fr}

Notice

Remboursement de frais Provence-Alpes-Côte d'Azur



Coordination régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur :
Association Les Petits Débrouillards PACA
51 avenue de Frais Vallon Bat A - 13013 Marseille
fetedelascience@recherche.gouv.fr
04 91 66 67 61 - 06 21 64 79 84

LES REMBOURSEMENTS DE FRAIS - UN SOUTIEN FINANCIER

Dans le cadre de la Fête de la Science cofinancée par l'État et la Région, une enveloppe budgétaire spécifique est allouée par la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie Provence-Alpes-Côte d'Azur pour soutenir la mise en place de projets sur l'ensemble de la région.

Pour un projet labellisé « Fête de la Science », un soutien financier peut être proposé au porteur. Il s'agit de montant (de 100 à 1000 €) attribués sous certaines conditions et en fonction de la dimension du projet. A noter que ce soutien permet de rembourser, tout ou partie, d'un surcoût lié à l'organisation de la Fête de la Science, il ne s'agit pas de financer une manifestation, ni d'une subvention.

LE CALENDRIER

- ✓ **29 mai :** Date limite de réception des demandes de remboursement de frais
(aucun projet ne sera accepté au-delà de cette date)
- ✓ **22 juin :** Commission d'attribution des remboursements de frais et annonce des montants attribués
- ✓ **23 novembre :** Date limite de réception des dossiers complets pour le versement des remboursements de frais

LES CRITÈRES D'ELIGIBILITÉ

- ✓ Seuls les projets labellisés peuvent prétendre à obtenir un remboursement de frais
- ✓ Le remboursement de frais couvre les frais liés aux projets organisés dans le cadre de la Fête de la science : il ne permet de financer ni les frais de fonctionnement de la structure demandeuse, ni les salaires des employés mobilisés sur le projet
- ✓ Les établissements scolaires font partie des projets ciblés puisqu'ils n'ont pas de moyens pour s'investir sur l'événement et acheter du matériel notamment.
- ✓ Ce soutien financier permet de rembourser des frais matériels ou des prestations liées à la mise en place d'un projet spécifique pour la Fête de la science ou à des cachets pour les intermittents du spectacle.
- ✓ Le remboursement se fait uniquement sur justificatifs de frais et ne peut pas être attribué à un projet ayant déjà obtenu par ailleurs une aide financière de l'État ou de la Région dans le cadre de leur soutien à la Fête de la Science (APERFET).
- ✓ Le remboursement de frais ne peut être attribué à une commune.
- ✓ Une même structure ne peut pas se voir attribuer un remboursement de frais sur plusieurs projets en région.
- ✓ Sont prioritaires dans l'attribution des montants de remboursements de frais les nouvelles structures porteuses de projets innovants

LA PROCÉDURE

Demande à retourner à votre coordination départementale ci-après.

Le dossier sera refusé si :

- ✓ Il est reçu après la date butoir du **29 mai**.
- ✓ Il est incomplet
- ✓ Le projet n'obtient pas la labellisation « Fête de la science »

LES PIÈCES À FOURNIR APRÈS L'ÉVÉNEMENT

AVANT le 23 novembre 2020

- ✓ Le bilan quantitatif et qualitatif de l'opération labellisée,
- ✓ Le bilan financier de l'opération labellisée,
- ✓ Une facture signée adressée à l'association Les Petits Débrouillards PACA, dont le montant correspond à l'aide attribuée et **où figure bien l'adresse de réception du paiement**. Le paiement sera adressé par voie postale et par chèque, merci de bien vouloir préciser à quel ordre adresser ce chèque.
- ✓ Des copies des justificatifs de frais liés au projet d'un montant au minimum égal au remboursement sollicité.
 - Les factures d'animations ou de prestations supplémentaires,
 - Les factures d'achat de matériel,
 - Les factures de production d'outils de communication,
 - Les justificatifs de frais de déplacements des porteurs de projets ou d'intervenants figurant au programme,
 - Les frais de location de salles, d'expositions, d'outils pédagogiques,
 - Les cachets pour les intermittents du spectacle.

Attention, pour les établissements de recherche ne pouvant éditer des factures, la signature d'une convention est possible. Merci de bien vouloir anticiper cette procédure.



STRUCTURE SOLLICITANT LE REMBOURSEMENT DE FRAIS

NOM DU PROJET :

Contact :

Organisme :

JUSTIFICATION DE VOTRE DEMANDE

Précisez sur quel(s) aspect(s) du projet porte votre demande de remboursement de frais (pour quelles dépenses utiliserez-vous ce soutien financier ?) :

BUDGET PRÉVISIONNEL (à présenter équilibrer)

DÉPENSES		RECETTES	
NATURE DES DÉPENSES	MONTANT	NATURE DES RECETTES	MONTANT
Frais de fonctionnement (à détailler)		Fonds propres	
Prestations de service / Performances		Aides extérieures	
Communication Flyer, Mailing, Affiches)		VILLE	
Charges de personnel (à détailler)		Montant du remboursement demandé	
Transports			
TOTAL		TOTAL	

Date :

Signature du responsable de la structure :

CONTACTS

Construction, inscription ou accompagnement de votre projet, pour tout renseignement, veuillez prendre contact avec la coordination de votre département :



Coordination **régionale**
Tél. 06 21 64 79 84
fetedelascience.paca@recherche.gouv.fr



Coordination **Alpes de Haute-Provence**
Fabien MARQUET
Tél. 04 92 76 69 69 / 06 16 83 07 99
f.marquet@centre-astro.fr



Coordination **Hautes-Alpes**
Aurélien RATEAU
Tél. 04 92 53 92 70 / 06 26 05 36 95
aurelien@gsa05.fr



Coordination **Alpes-Maritimes**
Anne-Sophie COLDEFY
Tél. 07 78 68 33 28
fetedelascience@univ-cotedazur.fr



Coordination **Bouches-du-Rhône**
Claire BESSIN
Tél. 06 21 64 79 84
c.bessin@debrouillonet.org



Coordination **Var**
Lénaïc FONDREVELLE
Tél. 04 94 67 51 97 / 06 21 24 08 25
fetedelasciencevar@gmail.com



Coordination **Vaucluse**
Isabelle HUAU
Tél. 06 18 62 25 22
isahuau@gmail.com